

**TRANSMANCHE.** Face aux intrusions répétées de migrants dans les remorques stationnées au port de Cherbourg

# Une entreprise de transport tire la sonnette d'alarme

**C'EST UN PHÉNOMÈNE** dont aurait bien pu se passer l'entreprise ACE Transport implantée à Gonneville-Le Theil. Ses camions sont régulièrement victimes d'intrusions ou de tentatives d'intrusion sur les parkings d'attente du port de Cherbourg. Un secteur vulnérable aux dires des professionnels.

Les migrants qui pénètrent dans les remorques juste avant la zone d'accès restreint (ZAR) lacèrent les bâches, découpent des toits. Par leur présence, ils souillent les marchandises qui sont refusées par les clients. Au point que la situation en devienne inquiétante pour la société qui assure 200 exports par semaine via Cherbourg.

## Déjà 87 intrusions depuis janvier

Jean-Charles Ricart, directeur commercial associé d'AlilianCeuropE (qui compte 200 salariés) précise que les 107 intrusions relevées en 2023 lui ont coûté 51 317 € de marchandises en litige et 10 000 € de réparations de matériel. Un chiffre qui ne cesse d'enfler depuis le début d'année. « Cela commence à peser. Nous avons de la casse quasiment tous les jours. On s'aperçoit que notre matériel est le vecteur pour aller vers l'Eldorado. Depuis le début de l'année, nous avons déjà enregistré 87 intrusions pour un préjudice de 137 000 €. Et nous appréhendons la période estivale, même si le port est en phase de sécurisation. Nos dossiers d'indemnisation explosent. Nos assureurs commencent à s'inquiéter de la situation. On risque de la perdre et de passer sur des assurances 60 % plus chères. Il faut que ça s'arrête, parce que c'est l'avenir économique de notre entreprise qui en dépend. Et

que dire de notre image de marque qui se dégrade ? »

### Clients insatisfaits

Aux dégâts s'ajoutent aussi les frais de réparation et les répercussions sur une clientèle insatisfaite de la prestation. « Nos clients essaient de trouver des parades. On a découvert dans les contrats de certains d'entre eux une astuce pour nous tenir responsables des intrusions dans nos matériels, explique Jean-Charles Ricart. Ils n'appliquent pas les règles élémentaires d'assurance. À la moindre suspicion d'intrusion dans nos matériels, ils considèrent que la marchandise est impropre à l'utilisation. Nous avons un litige en cours avec un client qui nous oppose près de 70 000 € du montant total de la marchandise sur des faits que nous ne maîtrisons pas. Nous faisons tout pour éviter que cela arrive. Le port également en renforçant sa sécurité et la PAF en se dotant de drones. Mais quand cela arrive, c'est au transporteur de prendre le chèque et de rembourser l'industriel. C'est inadmissible. »

### À coups de cutter

Les migrants tentent par tous les moyens d'embarquer à bord des camions à destination de l'Irlande, devenue en quelques années la nouvelle porte d'entrée vers le Royaume-Uni. « Il n'y a pas de frontières entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord qui dépend du Royaume-Uni. Donc ils tentent le tout pour le tout. Et ils sont prêts à prendre tous les risques, explique le dirigeant. Équipés d'un cutter, ils ciblent principalement les remorques bâchées non accompagnées en attente d'embarquement. Ils profitent des travaux et de la faiblesse des grillages de la zone d'attente qui sont en train d'être chan-



→ Jean-Charles Ricart s'inquiète de la hausse des intrusions et des dégradations dans ses camions au départ pour l'Irlande et l'Angleterre.

gés. »

Les chauffeurs constatent que les migrants sont mieux structurés, équipés. « Ils communiquent entre eux via WhatsApp et partagent des vidéos du passage des agents de sécurité avec d'autres migrants qui sont ailleurs sur le port. On ne peut pas mettre un maître-chien derrière chaque camion. » Récemment, deux migrants ont été retrouvés dans un camion frigorifique plombé au départ. « C'est à l'arrivée en Irlande que le client et les autorités les ont découverts. Les passeurs avaient découpé à la scie sauteuse sans fil le toit du frigo et l'avaient rebouché avec du silicone. Ni vu ni connu. »

### Trouver des solutions

Face au phénomène qui connaît une certaine recrudescence, l'entreprise va devoir renforcer sa sécurité. « Notre rôle n'est pas de prendre des mesures pour maîtriser les flux

migratoires ou trouver des solutions d'hébergement. On laisse cela aux autorités compétentes. On ne fait pas non plus la police. Nous allons simplement prendre des mesures pour sauvegarder notre outil de travail. » L'entreprise étudie des solutions d'agrandissement par le biais de parkings d'attente sur son site de Gonneville. Un surcoût qu'elle va devoir prendre à sa charge. « Nous ne pouvons pas répercuter sur nos clients cette mise en sécurité, explique Stéphane Coispel, associé de Jean-Charles Ricart. Si nous comprenons la misère humaine, nous ne pouvons pas pour autant tolérer que notre sécurité soit mise en danger et nos outils de travail endommagés. Il y a vraiment de quoi décourager tout entrepreneur. Ces migrants restent déterminés à passer en Angleterre, et ils ne vont pas changer leur manière d'agir puisqu'ils ne leur arrivent rien. »

Le chef d'entreprise demande concrètement à l'État que la justice agisse de manière plus réactive et adaptée.

« D'après le port de Cherbourg qui est sensible à nos difficultés, le parquet a émis des réserves quant aux plaintes déposées contre les migrants. Entrer sur une ZAR est un délit. Et ce délit n'est pas sanctionné à l'heure actuelle. C'est un sujet hypersensible, assure Stéphane Coispel. Les migrants n'ont pas de situation juridique. Ils sont interceptés dans l'enceinte portuaire, contrôlés et reconduits à l'extérieur du site. On les retrouve 20 minutes plus tard tentant à nouveau leur chance. C'est sans fin. Ce n'est pas dissuasif. »

### Mettre fin à l'impunité

Il arrive que sur une même journée, une remorque soit endommagée deux fois, si ce n'est plus.

« Si la justice ne suit pas, ils recommenceront. Cherbourg n'est pas le seul port touché. À Ouistreham, les migrants sont dans les arbres qui bordent la route menant au port et sautent sur les remorques et l'ouvrent. À Zeebrugge, le phénomène s'est résorbé. »

Le chef d'entreprise dit ne pas avoir de remède miracle mais « il faut qu'il y ait des sanctions, des condamnations pour que nos collaborateurs puissent travailler dans des conditions normales et en toute sécurité. Nos chauffeurs ne sont pas sereins. Nous avons des femmes chauffeurs. Elles ne se sentent pas en sécurité quand 5 migrants tournent autour de leur remorque la nuit. » Sans oublier les amendes infligées aux chauffeurs (plus de 2 000 € par migrant découvert dans un camion) par la police aux frontières britannique.

Ludovic AMELINE

## « En ce début d'année 2024, les interpellations ont été multipliées par deux »

**SI LA TENSION** est forte sur les plages du détroit du Pas-de-Calais, d'où partent des embarcations surchargées de migrants tentant de gagner le Royaume-Uni, la pression est aussi remontée d'un cran sur le port de Cherbourg. « À Cherbourg, nous faisons principalement face à une population afghane qui tente chaque jour d'entrer dans le port et de se dissimuler dans une des nombreuses remorques stationnées sur les parkings. Cela s'était calmé avec les travaux, mais nous en avons encore. Nous constatons d'ailleurs une recrudescence depuis la fin d'année 2023, reconnaît le commandant Hugues Toulliou, directeur interdépartemental

de la PAF de Cherbourg. En ce début d'année 2024, les interpellations ont été multipliées par deux par rapport à l'an dernier à la même époque. L'intensification du trafic ferry dès le mois de mars a de quoi susciter des envies. »

Aujourd'hui, 80 personnes essaient de passer quasi quotidiennement par le port de Cherbourg. Les policiers passent leur temps à jouer au chat à la souris. « C'est difficile de mettre plusieurs fois la même personne en garde à vue pour des faits identiques. La récidive légale n'existe pas pour une introduction non autorisée dans une ZAR. Le quantum des peines ne peut être aggravé. Un travail législa-

tif est à réaliser pour trouver une réponse adaptée à ce public, qu'elle soit pénale ou administrative. Soit on les refoule, soit on les place en garde à vue ce qui nous permet de traiter à la fois les volets judiciaire et administratif avant de les remettre. Mais une fois qu'on connaît leur situation, la réponse sera toujours la même. Clairement, c'est frustrant pour tous les enquêteurs. Ils reviennent de toute façon le lendemain. »

La police aux frontières recommande aux entreprises de transport de déposer plainte pour les dégradations volontaires. Mais elle ne garantit pas qu'il y ait des suites judiciaires. « Il y a effectivement un pro-

blème de réponse judiciaire et administrative sur les migrants pénétrant sur le port. On peut très clairement l'affirmer, assure le commandant Hugues Toulliou. L'infraction n'est pas caractérisée au niveau pénal. Ils sont plusieurs à pénétrer dans une remorque et cherchent à se dissimuler. Ils ne dégradent pas volontairement. Difficile également de déterminer l'auteur de ces dégradations. Nous avons beau les prendre et les reprendre, il y a une véritable impunité. Nous avons remis plusieurs dizaines de mineurs depuis le début de l'année à l'aide sociale à l'enfance. Mais on sait qu'ils ne vont pas jusqu'à Saint-Lô. »

L.A.



→ Contrôlés par la police, les migrants découverts dans l'enceinte portuaire sont accompagnés vers l'extérieur et relâchés.